

CONSEIL SYNDICAL DU 02 OCTOBRE 2017**N° 2017.030 : ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Nombre de conseillers en
exercice : 24 sièges

Suffrages:

24 présents dont

Suppléants : 2

Absents : 2

Procurations : 0

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN,

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Louis ICHARTTEL, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Michel LOMBARDO (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT

Etaient excusés : Monsieur Max GILLES, Monsieur Michel PECOUT

Etait également présent : Monsieur Pierre VETILLART

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas KOUKAS



Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil syndical procède à la nomination de son Président et ces Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret.

L'article L 2121-21 précise également que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles au 5 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil syndical du PETR n° 2017.029 du 02 octobre 2017 fixant le nombre de Vice-présidents à 3 (trois) ;

- **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT(E)**

Monsieur Claude VULPIAN est proposé à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidature.

Je vous invite donc à bien vouloir procéder au vote.

Monsieur **Claude VULPIAN** a été élu **premier Vice-Président** à 23 voix POUR et une ABSTENTION.

- ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE est propos à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidature.

Je vous invite donc à bien vouloir procéder au vote.

Monsieur **Jean-Marc Martin TEISSERE** a été élu **deuxième Vice-Président** à 23 voix POUR et une ABSTENTION.

- ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur Hervé CHERUBINI est proposé à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidature.

Je vous invite donc à bien vouloir procéder au vote.

Monsieur **Hervé CHERUBINI** a été élu **troisième Vice-Président** à 23 voix POUR et une ABSTENTION.

Le Président

